



MRC DU VAL-ST-FRANÇOIS  
PROVINCE DE QUÉBEC

## AVIS PUBLIC

### Rôle de perception 2025

Conformément à l'article 1007 du *Code municipal*, avis est donné par la soussignée, greffière-trésorière adjointe de la susdite municipalité, que le rôle général de perception 2025 est déposé à mon bureau.

En conséquence, il sera procédé à l'envoi des comptes de taxes dans les soixante (60) jours suivant le présent avis.

**DONNÉ À SAINT-DENIS-DE-BROMPTON  
CE 14 JANVIER 2025**

Marie-Christine Paquin

Marie-Christine Paquin  
Trésorière et greffière-trésorière adjointe



SAINT-DENIS  
DE-BROMPTON

MRC DU VAL-ST-FRANÇOIS  
PROVINCE DE QUÉBEC

## CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée Valérie Manseau, greffière et greffière-trésorière adjointe de la Municipalité de Saint-Denis-de-Brompton, certifie que j'ai publié l'avis accompagnant le présent certificat, en affichant, une copie de celui-ci au bureau et sur le site web de la municipalité en date de ce jour, le tout, conformément au *Règlement n° 694 déterminant les modalités de publication des avis publics municipaux*.

J'atteste sous mon serment d'office que les faits relatés dans le présent certificat sont vrais.

**EN FOI DE QUOI, JE DONNE CE CERTIFICAT  
CE 14 JANVIER 2025**

Valérie Manseau  
Greffière et greffière-trésorière adjointe